



Pantin, le 11 octobre 2007

HEURES SUPPLEMENTAIRES : Les personnels administratifs encore pénalisés !

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
E

La loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat ("loi TEPA") et son décret d'application en date du 04 octobre 2007, visent à concrétiser un engagement du Président de la République : "travailler plus pour gagner plus".

Ainsi les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) bénéficieront d'une exonération fiscale (pour les personnels) et d'une réduction des cotisations sociales salariales (pour les employeurs).

Mais ce décret exclut de son champ d'application une grande partie des personnels administratifs :

- ceux de catégorie B dont l'indice est supérieur à 380 (plus de 15 000),
- tous ceux de catégorie A (un peu plus de 12 000).

C'est donc pratiquement un administratif sur deux qui se trouve exclu des nouvelles dispositions sur les heures supplémentaires.

Une fois de plus les personnels administratifs sont victimes d'une inadmissible discrimination sociale et financière.

Le syndicat de l'Administration et de l'Intendance demande solennellement au Président de la République une application égale pour tous des mesures qu'il préconise, quelle que soit l'appréciation que l'on peut porter sur celles-ci.

Alors, "travailler plus pour gagner plus" ?

Chiche Monsieur le Président... mais pour tout le monde – **sans exclusive.**

Contact : Jean Yves ROCCA

Charles DAUVERGNE